

OBJET : LINAS : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT, DE LA RÉGION, DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE GEORGES BOILLOT

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE

Délibération n° 2021-163

Monsieur Christian LARDIERE

a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Stéphane BAZILE

a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Richard TRINQUIER

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Clovis CASSAN

Commune des Ulis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Lucie SELLEM

OBJET : LINAS : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT, DE LA RÉGION, DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE GEORGES BOILLOT

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Muriel DORLAND.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU les compétences de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et notamment la compétence « Voirie et parc de stationnement » ;

VU le dispositif du Plan vélo départemental en vigueur ;

VU le dispositif du Plan vélo régional en vigueur ;

VU le onzième programme « Eau & Climat » 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

VU le dispositif le dispositif d'aide d'Île-de-France Mobilités relatif à la mise aux normes et à la création de points d'arrêts ;

CONSIDÉRANT le contexte de développement résidentiel du secteur de l'Autodrome à Linas ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte de développement, l'infrastructure existante avenue Georges Boillot est insuffisante pour répondre aux besoins et doit faire l'objet d'une requalification ;

CONSIDÉRANT que parmi les objectifs de ce projet figurent :

- la création d'un aménagement dédié aux cyclistes ;
- la nécessité de répondre aux enjeux de gestion raisonnée des eaux pluviales ;
- la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées ;
- la mise aux normes d'arrêts de bus existants et la création de nouveaux arrêts de bus pour répondre à l'évolution de l'offre.

CONSIDÉRANT la concertation préalable ayant eu lieu du 20 avril au 20 mai 2021, selon les modalités inscrites dans la délibération de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay n°2021-125 relative aux « Objectifs et modalités de la concertation préalable » ;

CONSIDÉRANT le bilan réalisé à la suite de la concertation préalable précitée, formalisé dans la délibération de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay n°2021-XXX en date du 16 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement de l'avenue Georges Boillot sont envisagés à partir du premier trimestre 2022 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès du Département de l'Essonne ;
2. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès de la Région Île-de-France ;
3. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Délibération n° 2021-163

4. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès d'Île-de-France Mobilités ;
5. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210616 - mc 135139 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 22 juin 2021

– Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr